

PREAVIS No 04-2019

Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet Odyssée

Séance du Conseil intercommunal du 19 novembre 2019

La Commission ad hoc, composée de Messieurs Xavier De Landerset, David Häusermann et Christian Dupertuis a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 08 novembre 2019 dans les locaux de la Police de Pully, une présentation détaillée nous en a été faite par le biais d'un PowerPoint additionnel.

La commission a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police puis seule.

Préambule

Le renouvellement des 3 applications centrales utilisées par les corps de police vaudois est devenu nécessaire.

Elles sont obsolètes, abandonnées par leur fournisseur et ne garantiront plus la sécurité nécessaire à l'avenir pour l'échange des données

Préavis

Le préavis est très complet et comporte toutes les informations nécessaires

Le cadre légal institue au Conseil Cantonal de sécurité de définir le matériel, l'équipement et les systèmes de communication que doit acquérir chaque police communale ; nous n'avons donc pas vraiment d'autres alternatives

Le choix s'est porté sur la solution Polaris de la société Xplain AG ; elle sera hébergée par Bedag, les infrastructures actuelles de la DSI ne permettant pas d'assurer une disponibilité 24/24 7/7

Un fonds de renouvellement informatique ayant judicieusement été alimenté au fil des années, il ne manque sur la somme totale de CHF 519'768 que CHF 120'000 qui seront prélevés sur le bouclage des comptes 2019

Un impact important est constaté sur les coûts de fonctionnement annuels pérennes liés à la nouvelle application, ceux-ci passant de CHF 25'032 à CHF 105'366 entre 2021 et 2022

Cette augmentation sera compensée par une présence accrue des policiers sur le terrain, une meilleure et plus rapide communication des informations ; elle leur permettra de se focaliser sur les interventions et l'enquête

Les préavis étant disponibles sur leurs sites internet respectifs, comparaison a été faite avec ceux de l'APOL (déjà accepté) et sécurité riviéra ; l'aspect technique est bien évidemment identique et le financement en rapport avec le nombre d'utilisateurs comme pour l'ASEL

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission ad hoc vous demande d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis No 4-2019

Belmont, le 12 novembre 2019

Christian Dupertuis Président, rapporteur

Xavier De Landerset

David Häusermann